Mise en vente des passoires thermiques, le grand Rush avant l’instauration d’un permis de louer ! Les propriétaires de ce type de biens, seraient-ils en train de se débarrasser de leurs passoires thermiques.

L’échéance de l’interdiction, qui leur sera bientôt faite, de proposer leurs biens à la location pousse bon nombre de propriétaires de passoires thermiques à les vendre rapidement plutôt qu’à les rénover.

Les passoires énergétiques représentent environ 20 % du parc de logements de l’hexagone. Or, la loi [Climat et Résilience](https://edito.seloger.com/actualites/france/loi-climat-resilience-impacts-l-immobilier-article-43235.html) va progressivement interdire ces logements à la location à partir de 2025. Les biens classés G seront interdits dès 2025, puis ceux classés F le seront en 2028. La mise en place d’un véritable permis de louer découlant de cette interdiction incite-t-elle les propriétaires des passoires thermiques à les vendre plutôt qu’à les rénover, se débarrassant ainsi d’un bien devenu encombrant.

L’échéance de l’interdiction, qui leur sera bientôt faite, de proposer leurs biens à la location pousse bon nombre de propriétaires de passoires thermiques à les vendre rapidement plutôt qu’à les rénover, c’est la tendance que nous observons depuis quelques mois sur le marché.